

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 27 MARS 2008**

Convocation : 20/03/08 - Affichage : 03/04/2008

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf LOUVET Jacques.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

**1/ BUDGET GENERAL**

**A/ Approbation Compte de Gestion 2007**

Après présentation détaillée par le Maire, le compte de gestion 2007 est approuvé à l'unanimité. Quitus est donné au Receveur Municipal.

**B/ Compte Administratif 2007**

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif. Francis COMBEL est désigné en qualité de Président de séance. Après examen des différents tableaux retraçant l'exercice 2007 du budget principal, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise Déficit Investissement 2006			32 345.26	
Reprise Excédent Fonctionnement		26 423.53		261 794.00
Opérations 2007	535 507.70	774 370.17	561 918.43	357 593.38
<b>TOTAUX</b>	<b>535 507.70</b>	<b>800 793.70</b>	<b>594 263.69</b>	<b>619 387.38</b>
<b>Résultats par section</b>	<b>265 286.00</b>		<b>25 123.69</b>	
<b>Excédent au 31/12/2007</b>	<b>290 409.69</b>			

**C/ Budget primitif 2008**

Après présentation détaillée par le Maire, le budget primitif 2008 est approuvé à l'unanimité comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Investissement 2007				25 123
Excédent Fonctionnement 2007		189 286		76 000
Virement pour équilibre	267 820			267 820
Opérations 2008	461 767	569 480	950 585	581 642
<b>TOTAUX</b>	<b>729 587</b>	<b>758 766</b>	<b>950 585</b>	<b>950 585</b>
<b>Résultats par sections</b>	<b>29 179</b>		<b>0</b>	

**Excédent du B. P. 2008 ..... 29 179 €**

Les programmes d'investissement adoptés figurent en tableau annexe. Ils comprennent notamment la reprise des opérations approuvées précédemment (espace culturel : travaux et équipements, aménagements de la rue du Collège et de la traversée du village) ainsi que la réfection d'un court de tennis.

A ce sujet, et après une longue discussion, le conseil municipal a en effet décidé de limiter la dépense à un seul court et de mener parallèlement une étude pour aménagement de la zone sportive à l'entrée Est du village. Il s'agit là d'une importante décision de la municipalité qui souhaite soutenir le Club de Tennis tout en préparant l'avenir. En effet, l'étude inscrite au budget conduira à définir dès 2008 l'ensemble des besoins à long terme de la future aire sportive et de sa périphérie soit environ 15 hectares (avec zones artisanale et pavillonnaire).

En ce qui concerne l'espace culturel, plusieurs décisions sont arrêtées :

- le choix des couleurs des différentes salles est validé par l'assemblée ; la mission d'étude des différents coloris avait été confiée à Mesdames les conseillères : Françoise GOUACHON, Cécile DORBON et Marinette MASSON,
- le devis mieux -disant présenté par la Société DPC est accepté pour l'aménagement de la bibliothèque à hauteur de 26 000 € ttc,
- une étude d'impact sur les nuisances sonores a été lancée pour régler le limiteur de bruit.

## 2/ BUDGET FORET 2008

---

Le 1<sup>er</sup> budget du service FORET est présenté en détail par le Maire. Après discussions, il est voté à l'unanimité par l'assemblée comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2008	35 000	35 000	12 700	12 700
<b>Résultats</b>	0		0	

## 3/ VENTE DE TERRAINS POUR CENTRE MEDICAL

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 22/02/07 donnant un accord de principe pour la vente d'environ 5 ares de terrain 33 C grande rue, vers l'espace culturel, pour réalisation d'un centre médical. Le prix avait été fixé à 50 € le m<sup>2</sup>. La surface correspondante venant d'être cadastrée, le Maire demande à l'assemblée de confirmer cette décision.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette vente à la SCI ROULANS ;SANTÉ comme suit :

- Parcelle AB 483 « A Champonot »
- Surface : 4,96 ares
- Prix : 50 € le m<sup>2</sup>
- Frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs

Le Maire est mandaté pour la signature de l'acte de vente et de tous documents correspondants en l'étude de Maîtres DUROY-JOIGNEAULT-CREUSY, Notaires à Baume-Les-Dames.

Le Maire,  
Alain JACQUOT

